

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 septembre 2026

Le trois septembre deux mil vingt-six, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ANDRIEUX, Maire.

Etaient présents : Marc ANDRIEUX, Françoise BOCQUET, Rémy MAROT, Elodie LAIGNEL, Denise MEUNIER, Olivier LAVOIX, Corinne FERTE, James ROY, Michel GILLE, Laura DEMAREST, Francis VILNOIS, Michael POTTIER, Aurore MERLOT, Claude-Sylvaine DUBREUIL, Benoît POINT, Justine PAILLETTE, Sébastien VERON et Lionel CHAUMAT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés et représentés :

Stéphanie PIERRE représentée par Benoît POINT

Secrétaire de séance : Rémy MAROT

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers municipaux, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Les procès-verbaux des séances du 30 juin 2026 sont adoptés à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises en application des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire présente le rapport d'activité de la communauté de communes Retz en Valois pour l'exercice 2025.

2026-74 : Modification du tableau des effectifs :

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

2026-75 : Grille tarifaire – enfance jeunesse 2026-2027 :

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

-2026-76 : Campagne de recensement de la population – ouverture de poste d'agents recenseurs :

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

2026-77 : Remplacement du candélabre AQ 004 :

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

2026-78 : Convention ADAMA – Concert du 19 septembre 2026 :

Votants : 17

Adoptée à l'unanimité

2026-79 : Décision modificative de comptabilité :

Votants : 17

Adoptée à l'unanimité

2026-80 : Renonciation à exercice du droit de préemption urbain :

Votants : 17

Adoptée à l'unanimité

Affichée le 7 septembre 2026

Le Maire,
Marc ANDRIEUX

